



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

gendarmes

Question au Gouvernement n° 2535

Texte de la question

DECES DU GENDARME RAPHAËL CLIN

M. le président. La parole est à M. Philippe Briand, pour le groupe UMP.

M. Philippe Briand. Ma question qui s'adresse au ministre de l'intérieur, rejoint celle que mon collègue Philippe Folliot a posée tout à l'heure.

Notre pays, dans son ensemble, et tous les parlementaires présents dans cet hémicycle ont été profondément marqués ces derniers jours par le drame du jeune Ilan et par celui qui a frappé le major Raphaël Clin.

Je tiens donc, avant toute chose, à rendre un hommage particulier aux militaires de la gendarmerie qui assurent avec beaucoup de maîtrise leur mission sur l'ensemble du territoire national. Je suis persuadé que, tous ici, nous voulons leur rendre cet hommage.

Je veux aussi dire à Mme Clin - je sais, monsieur le ministre, que vous devez la rencontrer prochainement -, à son enfant de quatre ans et à toute sa famille la solidarité de notre assemblée. Nous partageons profondément sa peine et nous avons été très marqués par son témoignage courageux à la télévision, il y a quelques jours. J'aurai donc quelques questions simples.

Est-il vrai que le major Clin était bien en service commandé ? Est-il vrai qu'il aurait été délibérément heurté par une moto qui participait à une course organisée par un rassemblement sauvage de motocyclistes ? Est-il vrai que les secours n'ont pas pu être appelés immédiatement, ce qui constitue un cas de non-assistance à personne en danger ? Est-il vrai enfin que cette tragique disparition a été l'occasion de provocations haineuses de la part de certains ?

La représentation nationale et l'ensemble des Français attendent des réponses à ces questions, pour que plus aucun doute ne subsiste et que nous puissions, à l'unisson, nous battre contre toutes les formes de racisme en France, pour que nos gendarmes soient respectés sur l'ensemble du territoire. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur divers bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

M. Nicolas Sarkozy, *ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire*. Monsieur le député, si ma collègue Michèle Alliot-Marie le permet, je vais essayer de répondre en son nom et le plus précisément possible à vos cinq questions.

Le gendarme Clin est-il mort en service ? La réponse est oui.

A-t-il été délibérément renversé par une moto ? En l'état actuel de la procédure, tel ne semble pas être le cas, puisque les poursuites ont été engagées pour homicide involontaire, pas pour homicide volontaire.

Y a-t-il eu non-assistance à personne en danger ? La réponse, c'est que les secours sont arrivés à temps.

Des dérapages verbaux se sont-ils produits pendant et après les faits ? Certains éléments sérieux le laissent penser, et une procédure pour injures racistes a été ouverte, même s'il convient de ne pas assimiler toute la population de Saint-Martin au comportement de certains individus, qui d'ailleurs n'avaient sans doute pas toute leur raison au moment des faits, pour des raisons liées à l'alcool ou à la drogue.

Enfin, des condamnations seront-elles prononcées, et dans quel délai ? Si des dérapages verbaux ont eu lieu, il y aura des condamnations quand l'exploitation de certains documents photographiques aura permis de retrouver les auteurs des injures.

En tout état de cause, je puis vous assurer que nous sommes tous mobilisés pour que toute la vérité soit portée à votre connaissance. Et il ne sera pas dit que d'éventuelles injures racistes seront moins sévèrement punies à Saint-Martin qu'à Paris. Et il ne sera pas dit que, lorsqu'il s'agit d'un gendarme, de tels agissements sont moins sévèrement punis que lorsqu'il s'agit de toute autre personne de la communauté nationale.

M. Jean-Paul Charié. Très bien !

M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Chacun a le droit d'être respecté, les gendarmes au premier chef. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur de nombreux bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

Données clés

Auteur : [M. Philippe Briand](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2535

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mars 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 1er mars 2006